

**PRIX : 250 F CFA**

# ECHOS

## DU PAYS

Zambie:

P. 7

**La veuve de l'ex-président Sata  
veut succéder à son mari**

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicité N° 204 du 27 Nov 2014

**Déclarations du Chef de l'Etat au sujet de la constitution:** P. 3

## Quand l'opposition interprète à tort

Les déclarations du Chef de l'Etat togolais à Accra au cours d'une conférence de presse avec son homologue ghanéen lors de sa visite d'Etat a produit des réactions. En effet, à la veille de la présidentielle de 2015, les débats vont bon train et la moindre déclaration des autorités publiques suscitent des réactions notamment de l'opposition togolaise, surtout quand ces déclarations sont celles du président Faure GNASSINGBE connu pour être peu bavard...



**Mésentente au sein de la coalition Arc-en-ciel:**

P. 3

## Gerry Taama quitte ses amis

**Interview du Dr Kokou Happy AGOUDAVI sur le diabète au Togo :**

**« Le drame pour le diabète dans notre pays est que 9 personnes sur 10 diabétiques ne se connaissent pas diabétiques »**

**Projet de création des Collèges Universitaires (CU):**

**Une solution pour désengorger  
les Universités publiques du Togo**

P. 5

**Sahara occidental:**

P. 4

**L'indépendance de la dernière colonie  
africaine aura-t-elle lieu ?**

Protection de la constitution et soutien aux institutions de la République:

## L'acte 2 de la démonstration du parti UNIR ce vendredi dans les rues de Lomé

Les militants et sympathisants du parti Union pour la République (UNIR) seront de nouveau dans les rues de Lomé ce vendredi 28 novembre pour exprimer leur désapprobation à ce qu'ils qualifient de « manœuvres de l'opposition » et réaffirmer leur détermination à accompagner le processus électoral en cours dans le pays. On se rappelle le 21 novembre dernier, les militants de ce parti, regroupés au sein des associations, avaient organisé une grande marche pour dire non à une quelconque modification de la loi fondamentale sans un préalable consensus à moins de quatre mois de l'élection présidentielle de 2015.

Les militants regroupés au sein des associations de soutien au parti UNIR, dont le MSF (Mouvement de soutien au Président Faure) la NJSPF (Nouvelle Jeunesse pour le Soutien au Président Faure) et la CFU (Convention des Femmes pour Unir) ou encore le MJPG (Mouvement des jeunes pour la Popularisation de la bonne Gouvernance) étaient tous dans les rues, non pas pour dire non aux réformes, mais refuser que cela soit imposé au parti UNIR comme un diktat. Cette marche était donc une marche de soutien aux institutions de la République et une manière de dire non à une modification de la constitution à la veille de l'élection présidentielle. Vêtus aux couleurs du parti UNIR,



Les militants du parti UNIR

ils étaient des milliers dans les rues de la capitale le 21 novembre avec des slogans comme : « touche pas à ma constitution », « la constitution est sacrée », « non à la violence, préservons la paix » ou encore « pas de modification de la constitution à moins de 6 mois du scrutin ». Cette marche intervenait au moment même où l'opposition, regroupée au sein du Combat pour l'Alternance Politique en 2015 (CAP 2015), était également dans les rues pour exiger les réformes institutionnelles et constitutionnelles avant la tenue du scrutin de 2015. L'opposition togolaise dans ses réclamations, demande la limitation du nombre de mandats à deux termes de cinq ans avec un effet rétroactif et un scrutin majoritaire à deux tours. Pour les responsables de CAP 2015, les élections n'auront aucun sens sans les réformes.

Du côté des cadres de la majorité présidentielle, Unir dit « oui » aux réformes mais elles doivent se faire dans un esprit de conciliation. Ces derniers s'appuient sur l'article 2 du protocole additionnel de la CEDEAO concernant la démocratie et a bonne gouvernance qui indique qu'« aucune réforme substantielle de la loi électorale ne peut intervenir dans les 6 mois précédant les élections, sans le consentement d'une large majorité des acteurs politiques ». « Nous sommes plus que jamais déterminés, le moment venu à témoigner à notre Président Faure notre soutien, défendre les institutions de la République et combattre avec la dernière énergie, toutes manœuvres subversives en vue de replonger le pays dans des crises qui n'ont plus droit de cité au Togo », a déclaré Noël de POUKN, le Président national de la NJSPF



Des militants de CAP 2015

à l'issue de la marche du 21 novembre dernier. Les militants et sympathisants du parti Union pour la République seront probablement dans les rues avec la Synergie des Organisations de Défense des droits de l'homme (ODDH) qui prévoit également de manifester via une marche, pour exiger du gouvernement que les réformes constitutionnelles soient faites avant les prochaines échéances électorales dont la présidentielle de 2015. Voilà qui annonce encore un vendredi bruyant à Lomé alors même que le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé, en visite officielle à Accra au Ghana, a annoncé mardi dernier à la presse que la Constitution en vigueur au Togo sera « rigoureusement respectée ». Il faut rappeler que déjà la semaine passée, le Parti Unir a entamé dans la ville de Notsé dans la Préfecture de Haho, une

tournée de sensibilisation et de mobilisation sur les valeurs prônées par le parti dirigé par Faure Gnassingbé. Une sensibilisation qui s'inscrit dans le cadre des activités préparatoires pour les prochaines élections présidentielles ; occasion également d'inviter toute la jeunesse du parti à aller se faire inscrire sur les listes électorales quand le moment sera venu. « La politique prônée par le président Faure Essozimna Gnassingbé, président fondateur de notre parti UNIR est de cultiver l'esprit de conciliation. UNIR dit oui aux réformes mais, elles doivent se faire dans un esprit de conciliation et non de marchandage ou de surenchère », a expliqué à la foule, Komi Sélom Klassou, le Premier vice-président de l'Assemblée nationale.

David

### TOUR DE GARDE DES PHARMACIES DU 24 NOV AU 1er DEC

CENTRE SANTE	46, Rue de la gare face SGGG	22 21 83 30
KPEHENOU	Près de NOPATO	22 21 58 41
BON SAMARITAIN	Boulevard Houphoet Boigny	22 21 32 24
E SPERANCE	BE PA de SOUZA/ Hôpital de BE	22 21 62 05
PATIENCE	Face Ecole Francaise Nyekonakpoe(rue Adjololo)	22 21 01 28
BON SECOURS	Tokoin Gbadago	22 21 60 94
ROBERTSON	Rue du Grand COLLEGE Du Plateau-Casablanca	22 20 76 30
YEM-BLA	Après la lagune de Nyekonakpoè (TOGBATO)	22 22 28 41
INTERNATIONALE	258, Av.Akei face à la Residence	22 26 76 51
AEROPORT	Sise Marché de Hedzranawoe	22 26 89 94
KOUESSAN	Rte de l'Aéroport SITO	22 26 21 22
KLOKPE	En face du Stade de Kegué	23 20 04 57
UNION	Derrière la Foire Togo 2000-Quartier Attiéguou	22 61 42 42
CHRIST ROI	Boulevard Malfakassa, face crèmerie BAMUDAS- Bè Kpota	22 27 71 64
CITE	Kagomé	22 27 46 66
EPIPHANIA	Bd du 30 Aout	22 25 01 25
HOSANNA	Rue de la pampa, Carrefour AGEMADON, Adidogomé	23 20 10 52
MATHILDA	Carrefour Sagbado- Adidogome, côté rue Sémékonawo	22 51 50 49
SOLIDARITE	Route PATASSE- Lomégan-ODEF	22 51 15 34
CONFIANCE	Rue Avedji vakpossito-pres de la station Total Totsi	22 50 37 07
ORCHIDEE	Face GTA	22 25 39 32
ADONAI	LEO 2000	22 47 42 87
CHARITE	Face Hôtel la Plantation, Agoè-Nyivé	22 50 04 05
SHALOM	A coté du CEG d'Agoè-Nyivé	22 25 12 60
EMMAUS	Agoè-Cacavéli, non loin de BKS	22 51 87 60
AVEPOZO	Sur la route de Mission Tové à côté du Bar Solidarité	22 51 29 19
LE DESTIN	A côté de la place publique d'Avépozo	22 27 04 86
	A côté de l'Agence ECOBANK de Baguida	22 41 15 41

**ECHOS**  
DU PAYS

Siège: Agbalépédo  
Edité par l'Agence  
SIKKA CONSEIL  
Récépissé  
n°383/14/10/09/HAAC  
BP: 80714

Email: echosdupays9@gmail.com  
Maison de la Presse  
Casier n° 26

Directeur de Publication

**Augustin M. SIZING**  
90 03 18 24 / 22 34 13 57

Equipe de Rédaction

Sena A., Blan Patrick Deh  
David S., Simeau EGLOU,  
M. Mazé, Brel M.

Imprimerie

La Colombe

Tirage

2000 exemplaires

Déclarations du Chef de l'Etat au sujet de la constitution:

## Quand l'opposition interprète à tord

Les déclarations du Chef de l'Etat togolais à Accra au cours d'une conférence de presse avec son homologue ghanéen lors de sa visite d'Etat a produit des réactions. En effet, à la veille de la présidentielle de 2015, les débats vont bon train et la moindre déclaration des autorités publiques suscitent des réactions notamment de l'opposition togolaise, surtout quand ces déclarations sont celles du président Faure GNASSINGBE connu pour être peu bavard. De fait, des journalistes ont voulu en savoir plus sur le point de vue du Chef de l'Etat togolais autour du sujet qui anime l'actualité politique nationale notamment en ce qui concerne la modification ou non de la constitution à moins de six de l'élection présidentielle. En tant que premier togolais et garant du respect des textes que nous nous sommes donnés, le Président Faure a répondu en des termes peu ambigus : « C'est vrai que le débat est vif sur les réformes. L'opposition et les partis politiques peuvent avoir telle ou telle opinion. Ce que je peux vous dire, c'est que la constitution sera respectée. Le plus important c'est la stabilité et le respect des institutions. Dans tous les cas de figure, la constitution sera respectée ». Cette déclaration du Chef de l'Etat dans une moindre mesure ne devrait pas être sujette à polémique car le Président Faure a seulement insisté que « ...dans tous les cas de figure, la constitution sera respectée », cette phrase dit tout et non ce que certains pensent avoir entendu. En toute honnêteté, qu'y a-t-il de diabolique pour un Chef d'Etat de rester fidèle au respect de la constitution ; à partir du moment où aucune procédure adéquate de révision de la constitution ne porte des fruits escomptés pour ces initiateurs, la constitution en l'état reste en vigueur.

Cette compréhension de la position du Chef de l'Etat n'est pas partagée par l'opposition togolaise, interviewée ce mercredi 26 novembre 2014 sur radio France internationale, Brigitte Adjamagbo Johnson



de la CDPA, l'une des responsables politiques de la coalition Arc-en-Ciel s'est laissé avoir une position qui comporte en elle les germes de sa propre cassure. Pour elle en effet : « ce que la constitution de 1992 prévoyait en son article 59 c'était que plus aucun togolais ne soit en mesure de diriger le Togo pendant plus de dix ans. Cette disposition a été purement et simplement supprimée de la constitution en 2002 sans qu'il n'y ait des discussions au sein de la classe politique et sans qu'il n'y ait un referendum ; c'est trop facile après avoir bafoué, tripatouillé cette constitution, d'en demandé le strict respect ». La position de Brigitte Adjamagbo Johnson qui traduit à n'en point douter celle de l'opposition togolaise, comporte trop de contrariétés aux règles élémentaires de la démocratie. De fait, l'on devrait d'abord se demander si l'initiative de la révision constitutionnelle en 2002 est-elle celle de Faure Gnassingbé ? Est-elle permise ? Tout le monde sait que la démarche est légale. Par ailleurs en

l'absence des universités politiques qui peuvent également éduquer les militants d'une formation politique, les hommes et femmes politiques se doivent de s'interdire de faire des déclarations qui loin d'éduquer leurs militants à la base et une partie du peuple, les rendent davantage ignorants. En réalité la révision se fait par referendum si et seulement si cela n'a pas pu se faire par l'assemblée nationale qui rappelle le est l'émanation du peuple. L'article 144 de la constitution togolaise en ses alinéas 1 et 2 dispose : « l'initiative de la révision de la constitution appartient concurremment au Président de la République et à un cinquième (1/5) au moins des députés composant l'assemblée nationale. Le projet ou la proposition de révision est considérée comme adoptée, s'il est voté à la majorité des quatre cinquièmes (4/5) des députés composant l'assemblée nationale ... ». On voit bien que même si certains ne sont pas d'accord de cette révision ce qui est aussi un droit qui traduit l'expression de la démocratie

qui est aussi la dictature de la majorité, ceux-ci devraient tout au moins reconnaître le caractère légal de la révision de 2002 dans la forme. Par ailleurs, en disant qu'aucun débat avec la classe politique n'avait été fait avant, madame Brigitte Adjamagbo Johnson sait qu'elle fait fausse route, car le débat a eu bel et bien lieu mais au gouvernement puis au parlement. Si en parlant de classe politique elle parle d'un autre cadre que l'assemblée dans le cas d'espèce, elle doit se souvenir qu'aucun autre cadre formel n'existait pas, la situation se produisait bien avant l'accord politique global de 2006, et en tout état de cause, l'assemblée nationale reste et demeure souveraine. Par ailleurs notre femme politique doit se souvenir que c'est par ces mêmes instruments constitutionnels que l'opposition veut procéder à la révision en introduisant une proposition de loi visant les réformes constitutionnelles et institutionnelles à l'assemblée nationale. En la matière nous faisons cette démonstration logique par ce syllogisme aristotélicien : si le changement des dispositions constitutionnelles votées par des élus du peuple constitue un tripatouillage, l'opposition veut aujourd'hui que certaines dispositions constitutionnelles en vigueur au Togo soient révisées, donc l'opposition s'apprête à faire un tripatouillage. Il ressort au regard de ce qui est dit que l'opposition est dans une logique de mauvais perdant qui tente de faire le forçage en prouvant que la révision de 2002 ne respecte aucune norme. Cette attitude ne relève de rien d'autre que de la mauvaise foi, penser également que la révision est une condition sine qua non pour la consultation électorale majeure qui se profile à l'horizon au Togo en parlant au nom du peuple quant il ne s'agit que de ses militants et sympathisants n'est-il pas une forme de démagogie qui ne dit pas son nom ? Puisse le vent de la vérité et de la sincérité souffler sur le Togo pour le bien de la nation toute entière.

Augustin S.

## Mésentente au sein de la coalition Arc-en-ciel :

### Gerry Taama quitte ses amis

Gerry Taama, leader du Nouvel Engagement Togolais a annoncé ce mercredi 26 novembre 2014 son retrait de la coalition Arc-en-ciel. Doit-on parler d'instabilité au sein de la Coalition Arc-en-ciel et partant de CAP 2015 ? Le moins qu'on puisse dire c'est que l'entente n'est pas au rendez-vous au sein de ce regroupement politique. Gerry Taama reproche à la CDPA entité politique membre de la coalition d'avoir fait une répartition arbitraire au sein des commissions électorales locales (CELI). Selon le premier responsable du NET, le nombre de sièges accordés aux partis extraparlimentaires dans leur regroupement politique est insuffisant. Cette expression de son ras le bol qui l'a emmené à un retrait fut-il provisoire ou pas, prouve à suffisance qu'au sein des partis politiques de l'opposition ce n'est ni le grand amour ni la véritable démocratie. Il est étonnant que la répartition des membres des commissions électorales locales se fasse sous un angle autocratique et non sur des bases objectives. Pourtant la responsable de la CDPA a trouvé bon de faire la leçon aux

autres en estimant que la révision de la constitution en 2002 s'était faite sans un débat avec la classe politique, oubliant que pour la répartition des membres des CELI, elle qui a la première responsabilité de sa formation politique, n'a pas veillé aux grains pour que justice soit faite. En le faisant au point de provoquer ce mécontentement de Gerry Taama avec l'annonce de son retrait, sa formation politique et son regroupement politique prouvent qu'ils ont du chemin encore à faire en ce qui concerne la cohésion et la justice au sein du groupe et qu'un esprit de corps est loin d'être un acquis. Rappelons aussi que Gerry Taama n'est pas à son premier retrait, c'est la deuxième fois ces derniers mois que le premier responsable du Nouvel Engagement Togolais se retire de ce regroupement de partis politiques qu'est la coalition Arc-en-ciel. En dépit de cette annonce du Président du NET, celui-ci ne perd pas espoir quant à retrouver très prochainement un accord sur la question qui serait la condition de son retour aux côtés de ses compagnons de lutte politique. Le retour du NET dans la coalition



Arc-en-ciel sera-t-il possible de si tôt ? Le retrait du NET de la coalition Arc-en-ciel frappe-t-il de contagion son appartenance au

CAP 2015 ? L'actualité les jours à venir nous situera aussi clairement que possible.

Siméau Eglou

## Sahara occidental:

# A quand l'indépendance de la dernière colonie africaine ?

**La situation statutaire du Sahara occidental sur le plan politique reste encore ambiguë à tel point que la question de l'indépendance de cette entité politique est toujours d'actualité. Il s'agit de savoir où en est le processus d'accession à l'indépendance de cette entité ou de son intégration définitive au Maroc. Cette question envenime les relations entre le Maroc et l'Algérie et partant entre le Maroc et l'Union Africaine, car à cause du Sahara Occidental, le Maroc n'est plus membre de l'UA.**

Territoire d'Afrique nord-occidentale, Sahara-Occidental est limité au nord par le Maroc et au nord-est par l'Algérie, bordé à l'ouest par l'océan Atlantique et limité à l'est et au sud par la Mauritanie. Ancienne province d'outre-mer de l'Espagne, puis partagé en 1976 entre la Mauritanie et le Maroc, le Sahara-Occidental est entièrement occupé par le Maroc depuis 1979. Le territoire du Sahara-Occidental s'étend en bordure du Sahara. Le climat est chaud et aride. Le Sahara-Occidental est constitué de la Saguia el-Hamra au nord et du Rio de Oro au sud. La capitale est El-Aïun, ou Laayoune, autrefois capitale du Sahara espagnol ; Dakhla (autrefois Villa Cisneros) est une ville importante. La population du Sahara-Occidental est estimée à 393 831 habitants (2008), pour la plupart d'origine berbère. La plus grande partie de la population autochtone sahraouie vit cependant en exil dans le sud-ouest de l'Algérie ; environ 165 000 Sahraouis vivent dans les camps de réfugiés de Tindouf. Les Sahraouis restés sur place subissent une marginalisation démographique progressive sous l'effet de l'implantation de colons marocains sur les encouragements de leur gouvernement.

### Economie du Sahara Occidental

Sur le plan économique, l'enjeu que représente le Sahara-Occidental pour les pays environnants est en partie lié aux ressources naturelles dont il dispose : ce territoire est en effet riche en ressources halieutiques et en phosphates. Entièrement

exploitables à ciel ouvert, les gisements de phosphates se trouvent en particulier à Brou Craa, au sud-ouest d'El-Aïun, l'exploitation a débuté au début des années 1970, mais elle est entravée par le manque d'eau. Les côtes recéleraient en outre du pétrole. Les sols sont pour la plupart rocailleux et sablonneux. Ils ne sont que marginalement propices à l'agriculture sédentaire. L'élevage traditionnel itinérant (ovins, chameaux) pratiqué par des nomades bédouins et berbères est en déclin.

### Situation sociopolitique

Le statut politique du Sahara occidental a connu une évolution double mais non pas de colonie à Etat indépendant mais de colonie à colonie. En effet, après avoir connu une première tentative d'implantation espagnole (1509-1524), le Sahara-Occidental est pendant trois siècles sous la domination du Maroc. En 1884, l'Espagne établit un protectorat sur la côte sahraouie, puis en étend progressivement les limites grâce à des accords avec la France (1900, 1904, 1920). L'Espagne divise ses possessions en deux districts administratifs distincts, le Rio de Oro, au sud, et la Saguia el-Hamra, au nord. Ces deux districts sont réunis en 1958 quand est créée la province d'outre-mer du Sahara espagnol. La même année, l'Espagne rétrocède au Maroc la province de Tarfaya. Les pays limitrophes (Maroc, Algérie, Mauritanie) réclament par la suite la décolonisation intégrale du Sahara-Occidental. Au début des années 1970, tandis que l'Algérie, la Mauritanie et le Maroc font chacun valoir leurs droits sur la région, les nationalistes sahraouis revendiquent l'indépendance du Sahara espagnol et créent en 1973 le Front Polisario (Front populaire pour la libération de la Saguia el-Hamra et du Rio de Oro). L'invasion massive mais pacifique lancée par le Maroc de Hassan II sur le Sahara espagnol en 1975 — cette « Marche verte » rassemble 350 000 Marocains — pousse l'Espagne post-franquiste à céder le territoire. Le 14 novembre 1975, l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie signent les accords de Madrid : l'Espagne accepte la restitution de la région



Un combattant du Front Polisario

au Maroc, qui en reçoit les deux tiers, et à la Mauritanie. L'Algérie rejette cet accord et s'engage militairement, économiquement et diplomatiquement auprès du Front Polisario.

Le 27 février 1976, au lendemain du départ des troupes espagnoles du Sahara-Occidental, le Front Polisario proclame l'indépendance de la République arabe sahraouie démocratique (RASD). Basé en Algérie, il s'engage dans une active guérilla et mène de nombreux raids contre les postes mauritaniens et marocains au Sahara-Occidental. Les raids s'intensifient dans les années 1976-1978. En 1979, la Mauritanie et le Front Polisario signent à Alger un accord de paix par lequel la Mauritanie renonce au sud du Sahara-Occidental (région de Tiris el-Gharbia). Le Maroc annexe alors la totalité du territoire et le divise en quatre provinces : Boujdour, El-Aïun, Smara et Oued el-Dahab. La guérilla conduite par le Front Polisario se poursuit, mais se heurte rapidement à la ligne de fortifications édifiée par le Maroc pour protéger Brou Craa, El-Aïun et Smara. Parallèlement, en 1980, la RASD est reconnue par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et y est admise en 1982. Plus de 70 nations dans le monde la reconnaissent alors, pour la plupart des pays du tiers-monde, les grandes nations occidentales se refusant à compromettre leurs relations avec le Maroc. Le Maroc, pour qui la récupération des « provinces du Sud » est une cause nationale, suspend sa participation à l'OUA. Les négociations de paix menées sous les auspices de l'ONU aboutissent en 1988 à un accord prévoyant l'arrêt des

combats et l'instauration d'un référendum d'autodétermination. Un cessez-le-feu est instauré en août 1988. Rompu par le Front Polisario quatorze mois plus tard, il est rétabli en 1991, à la suite de la promesse des Nations unies d'accélérer la mise en place d'un référendum sur l'avenir du Sahara-Occidental. La Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara-Occidental (Minurso) est créée à cette fin. Au centre de tout plan de paix, l'organisation de ce référendum d'autodétermination se heurte toutefois à la question cruciale de la composition du corps électoral, et achoppe notamment sur la participation au vote des colons marocains. Sur fond d'enlisement du conflit, les négociations pour un plan de paix se poursuivent cependant et s'orientent vers un compromis, entre indépendance et intégration au Maroc, qui accorderait au Sahara-Occidental un régime de semi-autonomie au sein du Maroc. Le règlement de la question du Sahara-Occidental est crucial pour le rapprochement entre le Maroc et l'Algérie et le développement de l'intégration régionale au Maghreb. Le souverain s'engage dans le processus de récupération du Sahara-Occidental. En 1974-1975, le Maroc exerce de fortes pressions sur l'Espagne afin qu'elle renonce à son territoire saharien. Cette cause établit autour d'Hassan II l'union sacrée en réunissant toutes les forces populaires et politiques du pays, jusqu'au Parti communiste : en novembre 1975, une « marche verte » entraîne 350 000 Marocains jusqu'au Sahara-Occidental. Les Espagnols quittent la région en

1976 et cèdent les deux tiers nord de leur colonie au Maroc et le tiers sud à la Mauritanie. Celle-ci se retire du conflit en 1979, et le Maroc occupe le territoire abandonné. En 1988 s'amorce le rapprochement avec l'Algérie, qui représente un important marché pour les céréales marocaines et qui se concrétise l'année suivante par la création de l'Union du Maghreb arabe (UMA). Dans ce contexte, le dossier du conflit du Sahara-Occidental, dans lequel l'Algérie est le soutien traditionnel du front Polisario, peut également progresser : le Maroc, qui a quitté l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en 1984 à la suite de l'admission du front Polisario, accepte en 1988 un plan de paix de l'Organisation des Nations unies (ONU) recommandant la tenue d'un référendum d'autodétermination sous contrôle international. L'unité nationale réaffirmée lors de la marche verte de 1975 est cependant ébranlée dès 1981, lorsque l'augmentation des prix des produits de base déclenche de nouvelles émeutes à Casablanca, cette cité tentaculaire a vu sa population augmenter de près d'un million d'habitants en quatre ans, en raison de l'exode rural et de l'extension des cultures industrielles au détriment des cultures vivrières. Face au malaise social et confronté aux critiques nationales et internationales concernant les violations des droits de l'homme, Hassan II multiplie, en vain, les offres d'ouverture vers l'opposition.

Brel

**TOGO BREAKING NEWS**  
L'actualité du Togo en avant-première  
[www.togobreakingnews.com](http://www.togobreakingnews.com)

Projet de création des Collèges Universitaires (CU) :

## Une solution pour désengorger les Universités publiques du Togo

Croissance importante des effectifs universitaires, concentration de ces effectifs sur un même site, des amphithéâtres pléthoriques, insuffisance des structures d'accueil universitaires, taux d'encadrement peu satisfaisant, ainsi se présentent les principaux problèmes des universités publiques du Togo auxquels le Gouvernement veut mettre fin. A compter de l'année 2015 en effet, il voudrait engager la construction des Collèges Universitaires (CU). Les CU seront des institutions décentralisées d'enseignement supérieur installées dans toutes les régions économiques du pays. La vocation de ces CU qui vont accueillir entre 2.000 et 5.000 étudiants au plus est d'offrir des parcours de grade Licence adaptés aux réalités socio-économiques de la région où ils sont implantés.

Pour le Gouvernement togolais, au lieu de faire des Universités de Lomé et de Kara des « monstres » en multipliant leurs structures d'accueil au même endroit, la solution serait de créer des institutions universitaires sur d'autres sites pour aboutir à une carte universitaire du Togo d'ici 2025. Dans le concret, il s'agit de créer des CU tandis que l'offre des Universités de Lomé et de Kara comporterait des parcours de grade Licence, mais aussi le Master et le Doctorat. Le souci est non seulement de décongestionner les Universités de Lomé et de Kara, mais aussi



de répartir l'offre d'enseignement supérieur Licence, Master et Doctorat sur l'ensemble du territoire nationale.

« Le Gouvernement voudrait doter le Togo d'une carte universitaire. C'est-à-dire les conditions d'une offre de l'éducation du supérieur qui soient équitable, accessible à notre jeunesse dans toutes les régions économiques du pays (...); Les besoins en formation du supérieur sont pressants et avec la démographie galopante, nous devons faire en sorte que les structures d'accueil soient en nombre suffisants mais aussi accessibles et que l'offre de formation puisse être de qualité », a indiqué mardi à Lomé, Octave Nicoué BROOHM, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la

Recherche au cours d'une réunion d'échanges sur l'avant projet du document de la carte universitaire du Togo.

« Pour désengorger l'Université de Lomé, l'Université de Kara fut créée en 2004 mais les problèmes demeurent. Face à cette situation, l'une des recommandations issues des différents rapports stipule que pour juguler les différents maux, il faudra désengorger les institutions d'enseignement supérieur par l'élaboration d'une carte universitaire nationale en tenant compte d'une diversification des offres de formation en relation avec le monde du travail », a-t-il expliqué.

Les Collèges Universitaires, situés dans un rayon d'une cinquantaine de kilomètres des

universités, seront donc des institutions décentralisées tout en gardant des liens organiques avec une université à vocation nationale (Université-centre).

Selon des études menées par les Universités de Lomé et de Kara, entre 2004 et 2013, les effectifs universitaires des deux universités publiques du Togo sont passés de 15.392 à 56.690 et près de 16.000 nouveaux bacheliers y font leur inscription chaque année. L'Université de Lomé seule concentre en moyenne 80 % des effectifs des étudiants. Selon l'avant projet du document de la carte universitaire du Togo, les effectifs à l'Université de Lomé ont connu une augmentation de 126 % entre 1999 et 2009 alors que celle de la capacité d'accueil est de 26 %.

Aussi, en 2007-2008, le ratio global étudiants/enseignant permanent était-il de 91 étudiants pour 1 enseignant à l'Université de Lomé et 116 étudiants pour 1 enseignant à l'Université de Kara. En 2012-2013, il est de 111 étudiants pour 1 enseignant à l'Université de Lomé et 171 étudiants pour 1 enseignant à l'Université de Kara.

C'est donc dire que les problèmes à résoudre sont énormes et ce projet, s'il venait à se réaliser, aura probablement un impact positif très significatif sur la qualité de l'enseignement supérieur au Togo.

David SOKLOU

## Conseil National de la Jeunesse (CNJ):

### Bientôt l'élection d'un nouveau bureau national

Le processus de renouvellement des membres du Conseil National de la Jeunesse (CNJ) suit son cours. Si tout va bien, les élections dans les arrondissements de Lomé vont démarrer ce jeudi 27 novembre pour se poursuivre à l'intérieur du pays jusqu'à la date du 12 Décembre prochain. C'est à cet effet que déjà le lundi 24 novembre dernier à Lomé, le Bureau Exécutif du conseil a organisé une journée d'information et de sensibilisation à l'endroit des leaders des associations inscrites au fichier du CNJ dans la région Lomé Commune et Golfe. Il s'agissait de mettre à la disposition de ces associations, les éléments devant leur permettre de participer dans la sérénité et dans la rigueur aux élections des conseils d'arrondissement de jeunesse et du conseil préfectoral de jeunesse dans la zone Lomé Golfe. Cette rencontre a pour objectif donc de mettre à la disposition des associations membres du CNJ retenues pour participer au processus électoral, les dispositions contenues dans les textes à savoir le statut, le règlement intérieur et le code électoral pour leur permettre de se

préparer pour participer aux opérations de vote. « Il s'agissait vraiment de les outiller mais en même temps de lancer un appel pour que la participation à cette joute électorale se fasse de façon citoyenne et dans le calme, la sérénité et dans la rigueur pour que l'issue de ce processus soit bonne et donner davantage un avenir meilleur pour la plate forme nationale des jeunes », a souligné le Président sortant du CNJ, Thierry LAKOUGNON.

Dans le cadre des opérations de vote qui vont ainsi démarrer, ce dernier souligne que toutes les dispositions sont mises en place par le comité ad hoc installé par le Ministère en charge de la jeunesse pour un scrutin crédible et qui ne souffrira d'aucune irrégularité. « Pour être candidat par exemple, on demande de prouver par un casier judiciaire qu'on n'a pas de problème avec la justice, de montrer à travers une attestation que son organisation est légale. Donc il y a des éléments qui renforcent la crédibilité de la structure sur le plan juridique que le congrès a récemment adopté et qui détermine la démarche à suivre et qui devrait permettre que les associations de jeunes,



Le Président sortant du CNJ (milieu) s'adressant aux leaders d'associations

lorsqu'elles se conforment à cela, devrait lever tous les soupçons qu'on peut avoir dans ce genre de processus », a laissé entendre Thierry LAKOUGNON.

Selon les dispositions, pour être éligible, il faudra respecter les critères d'âge qui sont de 18 à 32 ans et d'appartenir à une organisation membre du CNJ. Pour briguer particulièrement au poste de Président, il faudra avoir au moins 21 ans et tenir un poste de responsabilité dans

son organisation de base.

Il faut préciser que jusqu'à la date du 06 Novembre 2014, ils sont au total 273 associations et organisations de jeunes provisoirement en règle avec le CNJ qui est une structure apolitique, démocratique de coordination et un cadre de concertation permanente entre les jeunes togolais.

David SOKLOU

Interview du Dr Kokou Happy AGOUDAVI sur le diabète au Togo :

## « Le drame pour le diabète dans notre pays est que 9 personnes sur 10 diabétiques ne se connaissent pas diabétique »

Alors qu'il est possible de le prévenir, le diabète est l'une des maladies non transmissibles qui affectent des centaines de millions de personnes de part le monde et est responsable de plus de 5 millions de décès par an selon le Dr Happy Agoudavi, coordonateur du Programme National de Lutte Contre les Maladies Transmissibles au Togo (PNLMNT). Au Togo, la situation est aussi inquiétante et les complications liées à cette maladie se rencontrent souvent dans les formations sanitaires. Nous avons approché le Dr Happy Agoudavi pour en savoir sur cette maladie, ses facteurs de risque et comment s'en prévenir. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, il a fait la situation de la maladie au Togo avant de mettre l'accent sur l'importance de la prise d'un petit déjeuner sain afin d'éviter le risque de développer la maladie.

**ECHOS DU PAYS : Bonjour Dr Kokou Happy AGOUDAVI. Vous êtes le coordonnateur du Programme National de Lutte Contre les Maladies Transmissibles au Togo (PNLMNT). Dites nous qu'est-ce que le Diabète ?**

**Dr Kokou Happy AGOUDAVI :** Le diabète est une maladie non transmissible. C'est l'une des quatre principales maladies qui affectent aujourd'hui des millions de personnes dans le monde. C'est une maladie métabolique qui est spécialement liée à une insuffisance ou à une absence de production de l'insuline dans l'organisme. Lorsque le pancréas ne secrète plus l'insuline, le taux du sucre dans le sang augmente. En ce moment nous parlons du diabète du type 1, c'est-à-dire un défaut de production de l'insuline par le pancréas. Le second type de diabète qui est le diabète du type 2 est le plus souvent lié au mode de vie malsain que nous adoptons vis-à-vis de l'alimentation, de l'activité physique ou de l'environnement immédiat. Et dans ce type de diabète, il se passe qu'en un moment, l'insuline devient inefficace dans la régulation de la glycémie (taux du sucre dans le sang). Donc il faut l'apport d'un autre produit pour pouvoir rendre plus efficace

cette insuline. Et c'est en ce moment que nous parlons de traitement anti diabétique oraux qui est différent du traitement par insuline par voie injectable.

**Quelle est la situation de cette maladie au Togo ?**

Au Togo, selon l'enquête sur les facteurs de risque des maladies non transmissibles, 2,6 % de la population est diabétique. Donc si nous prenons la population togolaise de 2013, on s'attend à avoir plus de 11.000 diabétiques au Togo. Mais le drame pour le diabète dans notre pays est que 9 personnes sur 10 diabétiques ne se connaissent pas diabétique. Cela suppose que les gens ignorent leur statut et cela explique le taux élevé de complications dûs au diabète que nous rencontrons dans nos familles et communautés. Pour certains, ce sont les complications vasculaires qui entraînent la gangrène d'où les amputations de membres. Pour d'autres, ce sont les complications au niveau des yeux qui vont peut être entraîner la cécité. Plus grave chez d'autres personnes, c'est dans le cerveau avec les Accidents Vasculaires Cérébraux (AVC). Donc c'est ça la situation dramatique et il va falloir que nous fassions tout pour amener tous ces gens à se connaître diabétique, d'où les campagnes de sensibilisation que nous avons lancé depuis deux ans et les campagnes de dépistage avec le concours des associations et des collectivités.

**Pour les deux types de diabète, quels sont les facteurs de risque ?**

Pour le diabète de type 1, c'est souvent des traits génétiques qui sont en cause. Pour le cas du diabète du type 2 qui est le plus connu, c'est l'adoption de comportements malsains qui en sont à la base. Parmi ces comportements, nous avons d'abord la mauvaise alimentation. Quand nous consommons trop gras, trop sucré et de l'alcool de façon nocive, cela peut entraîner une accumulation de graisse dans l'organisme. Ce qui conduit au surpoids et ensuite à l'obésité qui est une porte d'entrée pour



Dr Happy Agoudavi

le diabète.

Outre le facteur alimentaire, nous avons aussi l'inactivité physique. Si nous consommons des calories et on ne les dépense pas, ça se transforme en graisse dans le corps, ce qui conduit aussi à l'obésité et au diabète.

Nous avons aussi la consommation du tabac ou l'exposition à la fumée du tabac qui est un facteur de risque du diabète. Et selon notre étude réalisée, on s'est rendu compte que les hommes obèses développent beaucoup plus le diabète que les femmes obèses.

**Peut-on guérir du diabète ?**

On ne guérit pas du diabète mais on vit avec le diabète. Le diabète doit être considéré par le diabétique comme un état de santé. On se reconnaît tel. C'est comme on se reconnaît par exemple homme et on est homme pour la vie.

**Vous étiez le 14 Novembre dernier à l'espace « Blue Zone » de Cacavelli à Lomé pour une sensibilisation. Qu'avez-vous dit à la population ?**

Le 14 novembre était le lancement officiel de la journée mondiale du diabète au Togo que le PNLMNT coordonne. En

ce jour, le message clé est l'alimentation saine : Comment manger et surtout bien manger. Nous avons aussi profité de cette journée pour lancer une campagne dénommée « Bien commencer sa journée ».

**En quoi consiste justement cette campagne ?**

C'est une campagne qui vise à faire la promotion de la prise d'un petit déjeuner sain avant de démarrer sa journée. Si on catégorise les togolais par rapport au petit déjeuner, on aura ceux qui le prennent et ceux qui ne mangent que vers midi. Parmi ceux qui prennent le petit déjeuner, il y a ceux qui ne prennent pas malheureusement le bon petit déjeuner. Le « petit déjeuner sain » est un petit déjeuner qui fait beaucoup plus la promotion des légumes, des feuilles, des fruits frais et des céréales. Celui qui prend un petit déjeuner avec du lait concentré sucré en boîte ne prend pas un petit déjeuner sain. Le matin, on peut prendre des choses naturelles comme les choux ou encore les concombres frais. C'est ce que le petit déjeuner doit comporter. Il faut reconnaître que ce n'est pas dans notre manière de manger. Donc c'est un nouveau concept que nous allons développer. Les pays qui ont déjà expérimenté le

petit déjeuner sain ont vu que quand les diabétiques font ce petit déjeuner sain, 70 % ne font pas de complication et cela va de même pour ceux qui ne sont pas diabétiques. Au moins 70 % ne feront pas le diabète.

Le paradoxe est que quand on saute le petit déjeuner, on grossit et on devient obèse. Vous ne manger pas le matin et vous devenez obèse parce que quand vous allez manger après, vous aller consommer une grande quantité de calories que vous n'aurez pas le temps de dépenser. Donc le mieux est de bien manger le matin et avoir assez de calorie pour pouvoir affronter la journée.

**Un dernier conseil en termes d'hygiène de mode de vie ?**

Pour le diabète et les maladies non transmissibles en générale, le message est clair : Améliorer son alimentation en consommant des fruits et légumes surtout frais. Il faut éviter le plus possible tout ce qui est en conserve et faire aussi régulièrement de l'activité physique. Il faut en outre éviter la consommation du tabac et de façon nocive l'alcool.

*Propos recueillis par David SOKLOU*

Burkina Faso:

## La démission du ministre Sagnon relance le dossier Zongo

A peine nommé, le ministre de la Culture du gouvernement de transition burkinabè a dû démissionner, mardi 25 novembre. Adama Sagnon était sous pression de la société civile, qui dénonçait son rôle dans la gestion de l'affaire Norbert Zongo, du nom d'un journaliste assassiné sous le régime déchu de Blaise Compaoré. Le dossier Zongo pourrait ainsi être rouvert très prochainement.

Les acteurs du monde de la culture, des arts et du tourisme burkinabè donnaient encore de la voix, mardi 25 novembre, pour dénoncer la nomination d'Adama Sagnon au poste de ministre de la Culture et du Tourisme.

Mais quelques heures plus tard, Frédéric Nikiema, porte-parole du gouvernement, livrait à la presse le contenu du courrier adressé au Premier ministre par le ministre contesté : « J'ai l'honneur par la présente, de vous présenter ma démission du poste de ministre de la Culture et du Tourisme à compter de ce jour. Je vous saurais gré d'accepter ma démission au nom de l'intérêt supérieur de la Nation. »

### Satisfaction générale

Des scènes de liesse ont suivi, mardi devant le ministère de la Culture. La satisfaction des acteurs des arts et de la culture était palpable. « Je suis content pour lui, qu'il ait pris ses responsabilités, dit l'un d'eux. Parce que de toutes façons, comme je le disais au ministre des Sports, il n'aurait pas pu travailler. »

« Du travail reste à faire, poursuit un autre, parce qu'il faut que chacun à son niveau, les acteurs culturels, mais aussi les institutions culturelles, apportent maintenant concrètement au nouveau ministre qui sera installé, toute leur expertise, pour qu'effectivement, au bout de

douze mois, le bilan du ministère puisse être positif et salué comme tel. » Séance tenante, un concert a été improvisé pour célébrer ce qu'ils considèrent comme une première victoire. Tous attendent désormais la nomination d'un nouveau ministre.

### Le dossier Zongo refait surface

Mais ce n'est pas tout. Après la démission d'Adama Sagnon, les avocats et amis de Norbert Zongo triomphent eux aussi. Ils estiment que plus rien ne s'oppose désormais à la réouverture du dossier par la justice. Adama Sagnon était procureur durant l'instruction du dossier Zongo. La société civile lui reproche tout bonnement d'avoir enterré l'affaire.

Le journaliste Norbert Zongo a été assassiné en 1998 alors qu'il enquêtait sur la mort du chauffeur de François Compaoré, le frère du président récemment déchu, qui a toujours nié avoir un lien avec cette affaire. Cette dernière s'est traduite par un non lieu en 2006, ce qui a soulevé à l'époque l'indignation des défenseurs des droits de l'homme.

### Une demande adressée à Joséphine Ouédraogo

Les avocats de Norbert Zongo l'assurent : dès le 13 décembre, date anniversaire de la mort du journaliste, une demande de réouverture de l'affaire sera adressée à la nouvelle ministre de la Justice, Joséphine Ouédraogo. Les avocats sont d'autant plus déterminés que durant l'insurrection du 30 octobre et le pillage de la maison de François Compaoré, le frère de l'ex-président, ont été retrouvés des documents relatifs au dossier. Documents qui révèlent des liens entre le principal suspect, Marcel Kafando, et le frère de Blaise Compaoré.

« Pratiquement l'ensemble du dossier Norbert



Zongo était en sa possession (à François Compaoré, NDLR), et notamment les procès verbaux d'interrogatoire du prévenu, à l'époque Marcel Kafando, explique maître Prosper Farama, avocat de la famille Zongo. Ensuite, d'autres pièces montrent que c'est lui qui aurait payé les honoraires d'avocats qui ont assisté à l'époque Marcel Kafando dans ladite affaire. Alors qu'on se souvient déjà qu'à l'époque, il prétendait qu'il n'était lié ni de près ni de loin à cette affaire. »

### Juger les gens sur le terrain

« Evidemment, ce sont des actions que plusieurs structures, dont le centre de presse de Norbert Zongo en tête, sont en train d'envisager pour la réouverture du dossier, témoigne Abdoulye Diallo, gestionnaire du centre de presse Norbert Zongo et auteur d'un documentaire sur la vie du journaliste assassiné. Les concertations sont déjà lancées. Le Collectif des organisations démocratiques

de masse et de partis politiques a également déjà dévoilé son programme. Et dans ce programme, il y a déjà effectivement la remise d'un document, demandant la réouverture du dossier de Norbert Zongo. Le dossier est jugeable même en l'état, c'est un message fort que nous allons envoyer. »

Et d'ajouter, au sujet de la ministre de la Justice du gouvernement transitoire : « Nous allons éviter de parler de confiance. Nous allons juger les gens sur le terrain. Mais a priori, le sérieux de cette dame, qui a été ministre sous Sankara pendant longtemps, l'une des meilleures ministres d'ailleurs, et tout son parcours, tendent à faire croire que c'est une dame qui est quand même droite, qui est soucieuse de ce que les choses se passent comme il se doit. A priori, nous pensons que c'est un point positif, et que probablement, le dossier pourra enfin voir le bout du tunnel. »

Zambie:

## La veuve de l'ex-président Sata veut succéder à son mari

Dans la famille Sata, il y avait le père, le fils, le neveu, et maintenant l'épouse. Elu à la présidence en 2011, Michael Sata est mort en octobre dans l'exercice de ses fonctions. Sa veuve éplorée vient de faire son entrée dans l'arène politique et propose de contester l'élection présidentielle anticipée prévue pour janvier 2015. La concurrence risque d'être rude pour cette ancienne première dame, sans expérience politique.

La bataille pour la succession de l'ex-président Michael Sata bat son plein, à Lusaka. Depuis la disparition le 28 octobre de l'ancien chef de l'Etat zambien des suites d'une longue maladie, il ne se passe pas une semaine sans qu'un nouveau candidat à la succession du président défunt ne se dévoile.

La dernière en date n'est autre que la veuve du président Sata. Plus connue comme gynécologue-obstétricienne et activiste pour l'amélioration de la santé maternelle, le docteur Christine Kaseba-Sata n'a pas d'expérience politique. Mais elle s'est toutefois lancée dans la course pour poursuivre, selon ses dires, l'action « visionnaire » de son mari à la tête de la Zambie. Rappelant qu'elle est encore en train de pleurer ce dernier, elle a déclaré à la radio privée Phoenix que le chagrin qu'elle ressentait n'était « rien en comparaison de la peine que j'éprouverais si les vœux du président Sata n'étaient pas exaucés ».

L'irruption dans la vie politique de cette veuve éplorée, que tout le pays a vu sangloter au désespoir pendant les funérailles télévisées de son mari, sème la zizanie dans le Front patriotique (FP), le parti au pouvoir, mais aussi au sein de la famille Sata. Mulenge Sata, le fils du président défunt et maire de la capitale, est déjà sur les rangs pour représenter le FP à l'élection présidentielle anticipée du 20 janvier. Miles

Sampa, secrétaire d'Etat au Commerce et à l'Industrie et neveu de l'ancien président, s'est lui aussi porté candidat à la succession. Plus jeunes que la veuve Christine Kaseba-Sata, ces derniers ne jurent que par l'héritage du parent disparu et se proposent de mettre leur jeunesse et leur entrain au service de la réalisation de ses rêves.

### Héritage

Elu démocratiquement en 2011, Michael Sata laisse un héritage pour le moins ambigu, entaché de dérives autoritaires et de renonciations à la plupart de ses engagements en faveur des pauvres et des laissés-pour-compte du développement zambien. Classé parmi les pays néo-émergents, la Zambie enregistre depuis dix ans une croissance supérieure à 6%. Le pays tire profit de ses exportations de cuivre, dont il est le 7e producteur mondial, et de sa politique d'industrialisation à marche forcée, inspirée du modèle chinois.

Or malgré la croissance, 64% de la population zambienne vit encore dans le dénuement. Sata est arrivé au pouvoir en faisant campagne pour un meilleur partage de la prospérité et pour réduire l'influence chinoise sur l'économie du pays. Ces promesses n'ont pas été tenues. Les trois années de présidence de Michael Sata ont été marquées au contraire par le resserrement des liens avec la Chine et l'approfondissement du fossé entre l'élite et le petit peuple.

Le président intérimaire Guy Scott, qui est issu de la gauche, souhaiterait réorienter la politique économique, mais son temps est compté. Fils d'immigrants écossais, Guy Scott ne peut pas prétendre à la présidence car la Constitution stipule que pour être candidat à la magistrature suprême les deux parents doivent être nés en Zambie. La mission de Scott, premier président

blanc de l'Afrique postcoloniale, consiste à conduire le pays et ses 15 millions d'habitants à des élections anticipées.

### Succession

La bataille pour la succession de Sata a commencé avant même la mort de ce dernier. L'homme était malade depuis plusieurs mois et se rendait régulièrement à l'étranger pour se faire soigner. Il est décédé à Londres où il était sous traitement pour une maladie dont la nature n'a jamais été révélée au grand public. En l'absence de l'homme fort, des vocations se sont affirmées au sein d'un parti au pouvoir en manque de leadership.

D'où un trop-plein de candidatures au sein du FP. Son comité exécutif, qui se réunira cette semaine (le Jeudi 27 novembre), devra choisir parmi les dix prétendants déclarés son nouveau chef pour succéder à Sata. Le candidat le plus en vue est Edward Lungu, l'actuel ministre de la Défense et le secrétaire général du parti au pouvoir. L'homme jouit d'une immense popularité auprès notamment des jeunes adhérents du FP. Son récent limogeage de son poste de secrétaire général par le président par intérim Guy Scott a conduit à des débordements violents, obligeant le gouvernement à revenir sur sa décision. Les observateurs craignent que les intenses rivalités entre les différents candidats à la succession de Michael Sata ne débouchent sur l'explosion du parti fondé par ce dernier.

C'est sans doute pour éviter une scission possible que le nom de la veuve Sata a été avancé comme la candidate du parti au pouvoir à la présidentielle anticipée du 20 janvier. Dans un communiqué publié après la remise formelle de sa candidature pour diriger le parti, Christine Kaseba-Sata a déclaré qu'elle n'était la candidate d'aucune faction et qu'elle s'engageait

à restaurer l'unité et l'ordre si elle était désignée. « Depuis le décès de mon mari, c'est avec une profonde tristesse que j'observe, a-t-elle déclaré, les drames qui frappent le parti et ses divisions grandissantes. Il est urgent de rapprocher les différentes factions du parti et de consolider les acquis de l'époque du feu président. »

### Cartel

Selon les médias locaux, la candidature de l'ancienne première dame n'a pas été très bien accueillie par le grand public zambien, qui voit d'un mauvais œil toute cette agitation de la part d'une femme encore en période de deuil. Les Zambiens n'aiment pas non plus voir les enfants de Michael Sata se précipiter pour prendre sa place vacante. D'aucuns estiment que l'ancienne première dame est instrumentalisée par le « cartel » qui évolue dans son entourage, et dont le chef ne serait autre que le président par intérim Guy Scott. En la faisant élire à la tête du pays, celui-ci voudrait, dit-on, préserver son propre avenir.

La pléthore de candidats dans le camp du parti au pouvoir aurait pu profiter à l'opposition, mais la division est également de mise du côté des opposants au régime. Le Mouvement pour une démocratie multipartite qui a gouverné la Zambie jusqu'à 2011, avant l'élection de Sata, est divisé sur le candidat à présenter. Ses militants sont tiraillés entre l'ancien président de la Zambie Rupiah Banda, et le président du parti Nevers Mumba, qui est également intéressé par le poste. Avec tant d'ambitions qui s'entrechoquent, la « transition en douceur » qu'appelait de tous ses vœux la présidente de la commission de l'Union africaine lors des funérailles de Michael Sata, paraît compromise.

rfi

# Ne fermons pas les yeux...! LE RISQUE EST RÉEL



Ministère du Commerce  
et de la Promotion du secteur Privé

